

M. le Ministre tout le bonheur qu'il éprouvait en voyant que vous avez bien voulu honorer de votre présence la distribution des prix de l'école des Sœurs.

« Vous nous donnez la preuve que vous appréciez les efforts que font ces Sœurs pour l'éducation et la moralisation des enfants qui sont confiés à leur école de l'instruction publique, qui a assisté aux cérémonies, et en la circonstance constater que les vœux qu'on leur adresse ne sont pas inutiles ; on ne saurait trop en remercier Mesdemoiselles les Sœurs institutrices.

« Les membres du comité, siers d'être et bienveillant appui de M. le Commandant Gilbert-Pierre, espèrent que l'année prochaine ils pourront constater de nouveaux progrès.

« Voulez-vous, Mesdames, avec nos respectueux hommages, l'expression des sentiments de profonde reconnaissance que vous vous rendez par votre présence à cette cérémonie. Votre présence est un bonheur pour tous. Elle aura, nous n'en doutons pas, les résultats si bienheureux pour l'école des Sœurs.

Une jeune élève, M^{lle} Louise Gouget, s'est détachée du groupe de ses compagnes et s'arrêtait devant les autorités placées au premier rang, elle a prononcé avec une sympathique émotion, le compliment que nous reproduisons :

« Monsieur le Gouverneur... C'est au nom de mes chères compagnes que je viens, faible interprète de vos sentiments, vous remercier de l'honneur tout personnel que vous portez à cet établissement en daignant venir présider cette fête de famille. Oui, Monsieur le Gouverneur, nos jeunesœurs sont très-sensibles à cette marque de bienveillance que vous nous donnez aujourd'hui ; nous vous prions de faire tous nos efforts pour reconnaître le bienfait de la bonne éducation que vous donnez à nos chères Sœurs par les Sœurs de Saint-Joseph, sous votre bon patronage. Nous demandons au Seigneur qu'il benisse toutes vos entreprises, afin que nous nous ressentions longtemps de la douce influence que vous exercez autour de vous, par les bienfaits d'une baine et sage administration.

Le Commandant Commissaire de la République, qui présidait à la première distribution de prix depuis son arrivée dans la colonie, a répondu à ce compliment en ces termes :

« Mes chères élèves,

« Je vous remercie des sentiments inspirés à vos jeunes imaginations pour me souhaiter la bienvenue parmi vous. J'en conserverai un précieux souvenir.

« Je ne saurais rien ajouter aux paroles d'encouragement que vous venez d'entendre.

« Sans vous faire un discours, je ne cherchais, dans un langage paternel, qu'à vous féliciter du bon accueil et qu'à vous recommander de rester dans la voie de l'étude que vous dignes et nobles institutrices vous ont tracée.

« Vos efforts devaient braver de joie en ce jour de fête et de triomphe. C'est qu'en effet la distribution des prix qui vous êtes décorés, emprunte cette fois une solennité exceptionnelle à la présence de S. M. la Reine qui est un gage de sa sollicitude maternelle pour vous toutes ; à celle de M^r l'évêque, qui considère plusieurs d'entre vous comme la poignée précieuse de son troupeau ; à celle de M. l'inspecteur colonial, qui a voulu jurer de vos efforts pour en témoigner à la mère-patrie ; à celle des fonctionnaires, officiers et employés de l'administration, qui ont bien voulu m'accompagner à cette réunion pour vous donner une preuve de tout notre intérêt ; à celle de vos parents, de nous tous enfin, qui sommes heureux de constater vos progrès et de participer à vos douces émotions.

« Persévérez dans la pratique des bonnes leçons que vous recevez avec tant de sollicitude dans cette maison chrétienne. Montrez-vous toujours attentives aux excellentes principes qui sont la base de l'éducation que vous y trouvez ; nourrissez-vous esprit de cette alimentation si pure et si saine qui vous est distribuée chaque jour et qui en fera l'enseignement la plus riche.

« Mes chères élèves, allez-vous reposer de vos travaux pendant ses vacances qui s'ouvrent ; mais n'oubliez pas que vous avez encore du chemin à parcourir pour arriver au sommet de l'instruction que le Gouvernement du Protectorat vous assure avec tant de bienveillance.

« Mesdames les Sœurs de Saint-Joseph,

« Soyez heureuses du triomphe de votre maison d'éducation. A vous il appartient tout entier. Filles de l'Eglise catholique, vous avez coté, avec cette obéissance constante, avec cette douceur et cette patience angéliques qui caractérisent votre congrégation, l'exercice de la moralisation et de la civilisation du peuple tahitien. C'est par les semences de vos vertus dans le cœur de cette jeune génération qui vous est confiée, que vous aidez le Gouvernement dans sa haute mission. Je vous remercie en son nom de vos bons efforts ; je vous remercie au nom de toutes les familles des soins que vous accordez à vos élèves.

« Espérons sans hésitation que le sol que vous travaillez avec tant de désintéressement sera fertile, et qu'il produira des fruits qui accrot pour vous la récompense de votre dévouement et de vos labours.

Ensuite les élèves de tous les âges et de tous les degrés de l'instruction sont invités à des exercices de mémoire dans lesquels elles ont excellé. Elles ont récitées des dialogues, des épiques, et des fables de La Fontaine, avec un entrain et une aisance admirables ; elles ont rendu l'expression de leurs sujets avec une élocution facile et pure qui parfois a causé une hilarité délirante et le plus souvent des applaudissements frénétiques.

Puis la distribution des récompenses, si vivement attendue, tant des parents que des élèves, a commencé et ne s'est terminée qu'à trois heures et demie.

Parmi les lauréates les plus nommées, on a remarqué mesdemoiselles :

Clémentine Hamelin.....	de 10 à 12.
Blanche Hamelin.....	8
Louise Gouget.....	7
Mary Rodière.....	7
Emma.....	5
Rose Adams.....	5
Yvonne Girard.....	5
Pauline Lagarde.....	5
Suzanne.....	5
Catherine Nèze.....	5

La musique de la ville a prêté, le plus largement possible, son concours à cette véritable fête de famille et a joué en intermède les airs valse et les plus jolis morceaux de son répertoire qui se garnit chaque jour.

Le lendemain 11 août, la même assistance était donc rendue à la distribution des prix de l'école des Frères de l'instruction chrétienne.

S. M. la Reine, M. le Commandant Commissaire de la République,

M^r l'évêque, M. l'inspecteur colonial, MM. l'ordonnateur, le Chef du service judiciaire, et tous les officiers militaires et les fonctionnaires civils, s'étaient empressés, comme la veille à l'école des Sœurs, de se rendre à l'établissement des Frères.

Le jardin avait été transformé en salle de concours, de même que les années précédentes. Des pavillons, marquant leurs couleurs à la verdure si riche de ce pays, étaient les seuls ornements employés à cette installation, dont l'ensemble frappait d'admiration les nombreux assistants à leur entrée.

Un des élèves de la 1^{re} classe, le jeune Arrie Amano, au nom de ses camarades, a adressé un compliment de bienvenue à M. le Commandant, et a exprimé leur reconnaissance à S. M. la Reine et aux membres du comité de l'instruction publique. Dans quelques paroles prononcées avec une douce émotion, il a résumé les bienfaits de l'enseignement et n'a eu à peine l'audace d'ajouter, en terminant, il a dit :

« Oui, nous serons d'abord des écoliers studieux et sages, et plus tard des hommes libres et hommes.

« La religion et le travail, c'est la paix dans le cœur, le bonheur dans la famille, l'honneur dans la société.

M. le Commandant a aussitôt remercié le jeune Arrie Amano du compliment qu'il venait de lui adresser et lui a beaucoup exhorté, ainsi que ses camarades, à rester dans la bonne direction que les écoliers ont l'habile direction des dignes et respectables Frères de la doctrine chrétienne.

Après les fables récitées par les plus jeunes élèves, une grande scène en 6 actes a été jouée par les plus avancés. Ils ont admirablement rempli leurs rôles et ont été couverts d'applaudissements justifiés.

La musique finissait de l'école a exécuté plusieurs morceaux avec des accords très-bruyants. Les jeunes musiciens, conduits avec un ensemble parfait, se sont surpassés ; ils ont attiré toute l'attention de la société, qui a passé trois grandes heures sans s'en apercevoir, malgré la chaleur du jour qui traversait le plafond de feuillage et de pavillons de la salle improvisée.

Les jeunes artistes, comédiens et musiciens, ont eu les honneurs de cette fête de famille, qui s'est terminée à 4 h. 1/2 par une nombreuse distribution de prix. Ainsi les a-t-on vus avec plaisir figurer parmi les lauréats nommés :

MM. Louis Tournade.....	8 ans.
Blanche Bachelier.....	7
William Malou.....	7
Lion Sui.....	7
William Buchin.....	7
George-Paul-Augustin.....	6
Joseph Topa.....	6
Ferdinand Poir.....	5
Henri Morvan.....	5
Arrie Amano.....	5
Pauline Amano.....	5

Un moment avant de se retirer, M. l'ordonnateur, président du comité de l'instruction publique, s'est approché de S. M. la Reine et, en termes gracieux, lui a remercié d'avoir bien voulu honorer de sa présence cette seconde distribution des prix.

M. le Commandant, lui aussi, n'a pas voulu s'écarter sans exprimer à M. le directeur de l'école toute la satisfaction qu'il a éprouvée pendant cette cérémonie, et sans le féliciter des excellents résultats obtenus.

« Ma longue carrière, lui a-t-il répondu, m'a conduit dans des colonies bien éloignées les unes des autres, et partout j'ai rencontré les Frères de P. O'Connell se consacrant à l'enseignement avec l'abandon et le dévouement les plus louables et ne recherchant d'autre récompense que celle des succès de leurs élèves. C'est ainsi que je vous trouve ici, Monsieur le Directeur, vous et vos collègues. Je vous en remercie pour cette jeune génération que vous initiez à notre civilisation française ; je vous en remercie tous pour moi qui travaille à la même œuvre. Comme je l'ai dit ailleurs, ceux qui sont chargés de l'instruction morale de la jeune population sont mes plus puissants auxiliaires ; ils comptent sur moi pour aider mon administration, et je demande leur concours comme le moyen le plus efficace d'arriver au but que se propose le gouvernement.

Enfin le jeudi 13 août a eu lieu, ainsi qu'il l'avait annoncé, la distribution des prix aux élèves des écoles du district de Matinée.

Le Commandant et l'ordonnateur, retenus à Papéete par de nombreuses occupations, n'ont pu se rendre à cette solennité, bien qu'ils l'eussent vivement désiré. Les membres du comité de l'instruction publique ont été chargés de les suppléer.

Sous la présidence de M. le Chef du service judiciaire, ceux-ci se sont rendus la veille du jour fixé pour la distribution des prix à la chancellerie du district de Papéete, où l'accueil le plus empressé leur a été fait par le chef Tote.

Le lendemain a été un véritable jour de fête pour les familles du district, surtout pour les enfants. Dès le matin, les habitants du village de Matinée, malheureusement trop éloignés de la chancellerie et des écoles, désertèrent leurs cases, emportant avec eux ce qui leur était nécessaire pour le repas du jour et allèrent s'installer dans le sous-district, où se trouvent la chancellerie et les écoles.

A 1 heure de l'après-midi, les membres du comité, suivis du chef et des conseillers, se sont rendus d'abord à l'école des Sœurs de Saint-Joseph, où se trouvait déjà toute la population, réjouissant ainsi par son empressement l'intérêt qu'elle attachait à cette réunion.

Quelques dames, venues de Papéete et des districts voisins, avaient bien voulu aussi assister à cette petite fête et on rehausser l'éclat par leur présence.

La tenue des jeunes filles de l'école était parfaite. L'examen des élèves a précédé la distribution des prix ; les membres du comité ont été en ce point plus satisfaits des résultats obtenus pendant l'année scolaire.

Après l'examen, M. le Chef du service judiciaire, s'adressant au jeune auditeur qu'il avait devant lui, a exprimé en quelques paroles la satisfaction des membres du comité. Il a encouragé les élèves à continuer de suivre les leçons des Sœurs de Saint-Joseph, dont la sollicitude et le dévouement sont sans borne. « Nulle part, a-t-il dit, vous ne trouverez des principes de morale plus élevés et une meilleure instruction.

La distribution des prix a commencé. Les récompenses ont été

« Lorsque, par la loi du 30 novembre dernier, vous avez remis entre mes mains pour sept années le pouvoir exécutif, vous avez voulu accorder aux intérêts publics cette sécurité que les institutions précieuses sont impuissantes à leur donner. Ce vote m'a confié des devoirs de l'accomplissement desquels je ne puis être coupable devant la France et dont je ne puis en aucun cas m'écarter. Il m'a également confié des droits dont je n'usai jamais que pour le bien de la patrie. Votre confiance a rendu mes paroles irrévocables pour un temps déterminé ; le vote de la loi m'a été rendu respecté. Mais la loi du 30 novembre a besoin d'être complétée ; l'Assemblée ne peut avoir la pensée de forfaire à ses engagements ; qu'il me soit permis de lui rappeler instamment que le pays en réclame l'exécution. Le pays demande l'organisation des pouvoirs publics et les questions réservées doivent être enfin résolues ; de plus l'Assemblée doit souffrir le commerce et arrièrerait la prospérité du pays. J'espère que l'Assemblée ne faillira pas dans l'accomplissement de ses obligations. Je l'adjure au nom des plus hautes intérêts de la patrie de délibérer sans délai sur les questions qui peuvent rester plus longtemps en suspens. L'Assemblée et le gouvernement sont conjointement responsables. Je désire remplir tous mes devoirs, et le plus important de tous est d'assurer au pays des institutions décentes, la sécurité et le calme. J'ai donné pour instructions au ministère de s'entendre avec le comité des institutions sur les points sur lesquels je crois qu'il est essentiel d'insister. »

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches reçues du Cabinet et des Bureaux.)

FRANCE.

Paris, 16 juin. — Les présidents de bureau de l'Assemblée ont été élus : huit parisiens ont été élus à la droite et sept de la gauche. La commission d'initiative parlementaire a été élue également. Elle se compose de huit membres de la gauche et douze de la droite.

Paris, 18 juin. — Aujourd'hui l'Assemblée, par un vote de 373 voix contre 325, a rejeté le projet de loi de la municipalité de Paris qui lui avait imposé le droit de faire partie des conseils municipaux. Le résultat de ce vote a produit une grande sensation. — La commission des Trente a approuvé le rapport en faveur de la convention postale franco-anglaise.

Paris, 19 juin. — L'Assemblée a adopté aujourd'hui un amendement à la loi municipale qui maintient le système actuel des élections municipales et rejette les articles qui donnaient à la minorité le cumul des votes. Il a été adopté par 379 voix contre 31. Ce résultat a causé une grande surprise.

Paris, 20 juin. — Le ministre de l'intérieur a annoncé que le gouvernement a accepté les amendements qui maintiennent pendant deux années au gouvernement le droit de nommer les maires. Ces amendements ont été adoptés par un vote de 358 contre 329. — La commission de l'Assemblée a décidé à l'unanimité l'expulsion de M. Rauc, par suite de la sentence prononcée contre lui par le conseil de guerre.

Paris, 25 juin. — M. Magne, ministre des finances, découvre le projet de la commission du budget de balancer le budget en réduisant la somme payée annuellement à la Banque de France comme amortissement. Il déclare qu'il fera de l'affaire une question de cabinet, si la commission adopte pas les impôts qu'il propose. — La convention postale entre la France et les Etats-Unis a été ratifiée aujourd'hui par l'Assemblée sans discussion.

Paris, 26 juin. — La commission du budget a rejeté la loi présentée par M. Magne, ministre des finances, demandant que l'augmentation des impôts directs, et c'est décidé, en faveur de la commission de la somme d'amortissement payée à la Banque de France. — Le comité d'initiative parlementaire s'est opposé à la transmission à la commission des Trente de la proposition nomenclature de M. de la Rochefoucauld. — L'Assemblée a adopté une loi accordant (cent millions de francs pour indemniser ceux qui ont souffert dans la dernière guerre. — Le peintre Courbet a été condamné à payer les frais de reconstruction de la colonne Vendôme. — Le *M. de la Roche*, le *Soleil* et le *Repos*, suspendus par quelques-uns contre le gouvernement, ont repris.

Paris, 29 juin. — La convention postale entre la France et les Etats-Unis a été promulguée hier.

Paris, 29 juin. — Dans sa séance d'aujourd'hui, la commission des Trente a rejeté par dix voix contre six la loi constitutionnelle proposée par M. Chabrol de Polignac. On a pas voté sur celle de M. Lambert de Sainte-Croix. La commission a décidé de faire elle-même une loi constitutionnelle, et dans ce but, elle a choisi trois commissaires, MM. de Ventenon et Daru, monarchistes, et Charles de la Roche, libéral conservateur.

Paris, 1^{er} juillet. — Le sous-comité de la commission des Trente a préparé une nouvelle loi constitutionnelle. Cette loi maintient le titre de président de la République, propose la création d'un second chambre, l'organisation d'un conseil personnel personnel contre l'expiration du terme du président Mac-Mahon ou plus tôt, en cas de mort ou de démission.

Paris, 4 juillet. — L'*Union*, qui a publié dans ses colonnes un nouveau manifeste du comité de Chambard, a été suspendue pour 15 jours. Dans la séance de l'Assemblée nationale d'aujourd'hui, M. Lucien Brun a demandé au ministère la raison de cette suspension. M. Fourton a répondu que c'était en partie pour avoir attaqué le septennat et en partie pour avoir publié le manifeste du comité de Chambard. Après que les motifs causés par cette réponse fut connu, M. Fourton déclara de nouveau que le pouvoir du maréchal était irrévocable. M. Brun annonça alors officiellement qu'il désirait interpellier le ministère sur cette question, et mardi a été fixé pour cette interpellation.

Paris, 7 juillet. — L'Assemblée a adopté aujourd'hui la loi électorale municipale.

Paris, 8 juillet. — M. Lucien Brun a demandé aujourd'hui que l'Assemblée manifestât ses regrets de la suspension par le gouvernement du journal *l'Union*. Cette proposition a été rejetée par 179 voix contre 80. Toute la gauche s'est abstenue en masse.

M. Paris, du centre droit, a demandé que l'Assemblée déclarât son dévouement à la République, tout en réservant les questions soulevées à la commission des lois constitutionnelles. Le général de Cissey, ministre de la guerre et vice-président du conseil, a déclaré que le gouvernement acceptait comme sienne cette proposition. La proposition a été rejetée par 368 voix contre 334. Plusieurs députés ont immédiatement proposé l'ordre du jour pur et simple, qui a été adopté par 339 voix contre 318. — Dans le conseil qui a eu lieu à l'issue de la séance, les ministres ont offert leur démission, que le président a refusé d'accepter. Le maréchal Mac-Mahon enverra demain un vendredi un message à l'Assemblée.

Versailles, 9 juillet. — Voici l'analyse du Message du Président Mac-Mahon à l'Assemblée.

« Lorsque, par la loi du 30 novembre dernier, vous avez remis entre mes mains pour sept années le pouvoir exécutif, vous avez voulu accorder aux intérêts publics cette sécurité que les institutions précieuses sont impuissantes à leur donner. Ce vote m'a confié des devoirs de l'accomplissement desquels je ne puis être coupable devant la France et dont je ne puis en aucun cas m'écarter. Il m'a également confié des droits dont je n'usai jamais que pour le bien de la patrie. Votre confiance a rendu mes paroles irrévocables pour un temps déterminé ; le vote de la loi m'a été rendu respecté. Mais la loi du 30 novembre a besoin d'être complétée ; l'Assemblée ne peut avoir la pensée de forfaire à ses engagements ; qu'il me soit permis de lui rappeler instamment que le pays en réclame l'exécution. Le pays demande l'organisation des pouvoirs publics et les questions réservées doivent être enfin résolues ; de plus l'Assemblée doit souffrir le commerce et arrièrerait la prospérité du pays. J'espère que l'Assemblée ne faillira pas dans l'accomplissement de ses obligations. Je l'adjure au nom des plus hautes intérêts de la patrie de délibérer sans délai sur les questions qui peuvent rester plus longtemps en suspens. L'Assemblée et le gouvernement sont conjointement responsables. Je désire remplir tous mes devoirs, et le plus important de tous est d'assurer au pays des institutions décentes, la sécurité et le calme. J'ai donné pour instructions au ministère de s'entendre avec le comité des institutions sur les points sur lesquels je crois qu'il est essentiel d'insister. »

Après la lecture du Message, M. Raoul Dufaure a déclaré que l'Assemblée était impuissante pour établir un gouvernement définitif et a demandé la dissolution après le vote du budget, de la loi d'organisation militaire et de la loi fixant au 25 octobre l'élection générale. Il a réclamé l'urgence pour sa proposition. La demande d'urgence a été appuyée par la gauche et par les ministres. Elle a été rejetée par une grande majorité du centre gauche, qui a voté avec la majorité dans la pensée que le Message du président Mac-Mahon augmentait les chances de réussite de la loi Pétier. La proposition a été ensuite renvoyée à la commission d'initiative parlementaire dans laquelle la gauche prit part. — Le conseil des Trente a approuvé la loi en faveur d'un septennat personnel, et le débat sur probablement bien sous peu de jours.

Paris, 14 juillet. — L'Assemblée a rejeté aujourd'hui le projet présenté par M. Magne, ministre de la guerre, augmentant le droit du sol. La majorité contre le gouvernement a été de 106. Rouher a essayé de parler pendant le débat, mais il a été lui par la gauche.

Paris, 15 juillet. — La discussion sur les projets financiers de M. Magne a continué aujourd'hui. Le ministre, parlant du droit du sol, a accusé les députés républicains de subordonner les intérêts du pays à des considérations de parti. Cette sortie a amené une scène de tumulte et de désordre telle que le président Buffet s'est vu obligé de suspendre la séance. Après la reprise, l'augmentation proposée par le ministre des finances a été rejetée à une très forte majorité. M. Ventenon, rapporteur de la commission des Trente, a lu un rapport sur les diverses propositions constitutionnelles renvoyées à la commission. Il est dit, dans ce rapport, que l'Assemblée a rejeté l'irrévocabilité des pouvoirs du président Mac-Mahon et que le septennat est simplement une trêve de sept ans entre les partis. La commission a rejeté le projet Pétier et lui a substitué le sien qui contient six classes principales : 1^{re} maintien de la République, 2^e responsabilité ministérielle, 3^e pouvoir législatif confié aux deux Chambres ; la nomination des membres de la Chambre haute ou du Sénat sans l'objet d'une loi spéciale ; 4^e le président est seul autorisé à dissoudre la Chambre basse ; 5^e les deux Chambres réunies pourvoient à la continuation du pouvoir exécutif en cas de vacance du pouvoir. M. Mac-Mahon mourrait, ou donnerait sa démission, on arriverait à l'expiration du terme de ses fonctions ; 6^e aucune modification des lois constitutionnelles ne pourra avoir lieu à moins qu'elle ne soit tout d'abord proposée par le Président. L'Assemblée a fixé à lundi prochain la discussion du rapport.

Paris, 17 juillet. — M. de Fourton, ministre de l'intérieur, a donné sa démission, qui a été acceptée par le Président. On dit que par suite du refus du ministre de l'intérieur d'autoriser les poursuites contre M. Rouher, le duc Decazes a menacé de se retirer si la démission, c'est que M. de Fourton a émis pas d'accord avec ses collègues sur la politique générale adoptée entre eux pour continuer un gouvernement définitif jusqu'à l'expiration des fonctions du maréchal.

Paris, 18 juillet. — La crise est complétée dans le cabinet. Le duc de Broglie a été chargé de composer un nouveau ministère, peu dans l'ancienne majorité, mais il n'a pu y parvenir. C'est le duc Decazes qui s'est chargé de cette tâche. L'Assemblée a aujourd'hui une motion présentée par M. Wolowski, qui réduit l'amortissement annuel de 10 millions de dollars, qui aggrave l'échec du ministère.

Paris, 19 juillet. — Le chevalier Nigra, ministre d'Italie en France, assisté à une fête donnée à Avignon en l'honneur de Pétrarque, et dans un discours il a déclaré que l'Italie serait éternellement reconnaissante à la France et qu'il était heureux de pouvoir donner l'assurance de l'amitié cordiale qui existe entre les deux nations.

Paris, 20 juillet. — A la séance d'aujourd'hui, le général de Cissey, ministre de la guerre et vice-président du conseil, a annoncé que M. de Chabrol-Latour avait été nommé ministre de l'intérieur et M. Mathieu Bodet ministre des finances. Il a dit ensuite que le cabinet avait répondu n'avait pas eu le temps de s'entendre sur la politique et a adopté l'ajournement à jeudi de la discussion sur les lois constitutionnelles.

Londres, 21 juillet. — Cornelius de Witt, gendre de M. Guizot, a été nommé sous secrétaire du nouveau ministère de l'intérieur. M. de Chabrol-Latour. Tous deux sont protestants.

Paris, 19 juin. — Jules Javin est mort aujourd'hui ; il était âgé de 70 ans.

Paris, 4 juillet. — M. de Goulard est mort aujourd'hui après une courte maladie.

Paris, 20 juillet. — Napoléon Lannes, duc de Montebello, est mort aujourd'hui à l'âge de 71 ans.

